



## CONFERENCE DE PRESSE

### OUVERTURE DU CRA

31 MAI 2023

C'est l'histoire d'une justice maltraitée que nous déplorons aujourd'hui.

L'histoire d'une justice à qui on refuse les moyens dont elle a besoin pour s'exercer.

L'histoire d'une justice bafouée que l'on sait malade et à qui on refuse cependant les soins les plus élémentaires.

Bref, c'est l'histoire d'une justice en danger qui nous amène en ce 31 mai 2023 à prendre une nouvelle fois la parole.

Dans quelques semaines s'ouvrira à Olivet un Centre de Rétention Administrative. Ce « CRA » comme nous l'appelons dans notre jargon nécessite un déploiement de moyens tant matériels qu'humains à la hauteur de son ambition.

Ces moyens sont connus. Nous les avons recensés et portés à une administration qui fait la sourde oreille et détourne le regard. Comptant sur l'abnégation sans faille de ses fonctionnaires et personnels de greffe, des magistrats et des avocats, la chancellerie désavoue une nouvelle fois ce qu'elle est censée porter avec force, conviction et fierté : la Justice !

Initiée par le ministère de l'intérieur sans concertation aucune avec le ministère de la justice, la décision de l'installation du CRA s'est faite sans la moindre étude d'impact et se trouve déconnectée des réalités du terrain.

S'appuyant sur une institution déjà largement maltraitée par la chancellerie, ce projet déstabilise un peu plus encore l'équilibre précaire de notre juridiction.

Nous personnels de greffe refusons de nourrir un peu plus ce monstre appelé « mépris ».

Nous refusons de porter le coup de grâce à cette justice malade.

Les justiciables n'ont pas à pâtir des carences de notre ministère. Les délais auxquels ils sont confrontés sont déjà irraisonnables –reflétant des conditions déjà très dégradées-. Peut-on seulement imaginer ce qu'il en serait si le CRA ouvrait sans moyens nouveaux ?

En niant ces besoins, notre administration nous ordonne de fait de travailler dans des conditions encore moindres.

Elle nous demande de rendre la justice dans des délais encore plus longs.

Elle nous somme de consacrer moins de temps encore aux dossiers des justiciables.

Souffrant déjà de sous-effectifs, de matériels informatiques obsolètes et privés de moyens supplémentaires, les nouvelles missions inhérentes au CRA se feraient au détriment de nos tâches actuelles (affaires familiales, protection des personnes vulnérables...), et il n'en est pas question !

Les acteurs de la justice que nous sommes disent tous aujourd'hui leur impossibilité totale d'honorer ces nouvelles missions, de surcroît 7 jours sur 7!

Parce que la justice a une signification forte pour nous et que nous croyons en elle, nous exigeons le minimum qui lui est dû et renouvelons dans le cadre de l'ouverture du CRA notre demande de création de :

- 3 postes de greffiers pour le Tribunal judiciaire ;
- 1 poste de greffier pour la cour d'appel ;
- 2 postes de JLD ;
- 1 poste de substitut du procureur et
- Un conseiller pour la cour d'appel.

